

1
(N^o 88.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 18 JANVIER 1847.

Budget des dépenses du Département de la Justice pour l'exercice 1847 ⁽¹⁾.

Amendements présentés par M. DELFOSSE.

CHAPITRE VIII.

ART. 1^{er}.

Ajouter dans la colonne d'observations :

« La partie de cette allocation destinée aux séminaires, ne sera payée que
» dans le cas d'insuffisance de leurs ressources dûment constatée. »

ART. 2.

Ajouter dans la même colonne :

« Il ne sera plus créé de place dotée avant que les Chambres n'aient alloué les
» fonds. »

ART. 3.

Rédiger le libellé dans les termes suivants :

« Subsidés aux provinces, aux communes et aux fabriques d'églises pour les
» édifices servant au culte. »

⁽¹⁾ Budget, n^o 193 (session de 1845—1846).
Rapport, n^o 60.